



REVUE DE PRESSE

Mercredi 8 février à 14h00
NORDEV - Salle Paille en Queue



PRESSE ÉCRITE

Le Journal
de l'île de la Réunion

Mercredi 8 février 2017



16 **LA RÉUNION**

FAITS DIVERS POLITIQUE ÉCONOMIE SOCIÉTÉ CULTURE JOURNAL DES COMMUNES FORUM

Mercredi 8 février 2017 • Le Journal de l'île

La loi de finances 2017 décortiquée

LÉGISLATIF. L'ordre des experts-comptables et la chambre des notaires de La Réunion organisent une conférence sur la loi de finances 2017, aujourd'hui, au parc des expositions de Saint-Denis.

L'occasion de faire un point sur les nouveautés avec M^{re} Dev Koytcha, vice-président de la chambre des notaires.

Quels sont les points de la loi de finances 2017 à retenir

pour l'Outre-mer ?

Il faut bien garder à l'esprit que la loi de finances est un dispositif général. Il ne faut pas oublier non plus que nous sommes dans une année électorale et que les lois de finances sont généralement moins denses pendant ces périodes particulières et que les dispositions spécifiques à l'Outre-mer ne sont pas légions.

Cette nouvelle révision comporte néanmoins des mesures qui auront de nombreux impacts sur différentes situations (divorces, locations meublées...). La première d'entre elles concerne la prorogation du dispositif "Pinel DOM" jusqu'au 31 décembre 2017. Nous pouvons souligner aussi le maintien des taux d'allègement dans les zones franches d'activités ou encore l'aménagement du crédit d'impôt "logement social outre-mer".

La grande nouveauté réside dans le prélèvement à la source annoncé pour 2018. Comment va-t-il être organisé ?

Effectivement, il s'agit là d'un changement important. À partir du 1^{er} janvier 2018, le prélèvement de l'impôt se fera

directement à la source. Dans les faits, il faut distinguer deux catégories de revenus : les salaires et les "autres revenus" (revenus locatifs, bénéfices des indépendants...). Concernant les salaires, ce sont les employeurs qui seront chargés d'effectuer le prélèvement directement sur la fiche de paie de leurs salariés à partir du 1^{er} janvier 2018. Pour la seconde catégorie, les revenus seront soumis à un acompte mensuel ou, de façon optionnelle, à un acompte semestriel. Contrairement à ce que l'on pouvait croire, il n'y aura pas "d'année blanche" : il n'y aura donc pas de double paiement de l'impôt sur le revenu 2018, grâce à un mécanisme rattrapage sous forme de crédit d'impôts.

Cette réforme est-elle une bonne chose selon vous ?

Cette réforme était annoncée : la plupart des pays européens disposent déjà d'un mécanisme équivalent de prélèvement à la source. Ce dispositif est censé apporter une meilleure conciliation entre la déclaration et la perception de l'impôt. Mais si les règles sont claires, leur application



M^{re} Dev Koytcha (photo DR).

concrète reste encore à voir. La responsabilité des employeurs risque en effet d'être beaucoup plus lourde. Il faudra donc porter une attention particulière aux contrôles et aux sanctions. La question du se-

cret fiscal sera tout aussi centrale pour les employeurs. La mise en œuvre de cette mesure pourrait donc se révéler complexe.

Propos recueillis par E.M

**Aimez-vous
les solutions
alternatives ?**

Placement et solution
d'épargne en Or & Argent physiques

Achat et vente de pièces et lingots en ligne
sur pieces-or.com, en toute autonomie.

Conseil sur RDV
ou sur appel téléphonique.



Livraison gratuite à la Réunion
ou Garde en coffre
(France, Suisse & Hong Kong)

tél : 02 62 31 51 63



**Hors système
bancaire
et 100 %
sécurisé !**

PIECES-OR.com

VOUS FAITES VOS ACHATS ET VENTES EN LIGNE

Partenaire Sécurité
IBRINKS

Centre d'Or et d'Argent - Saint-Denis

PRESSE ÉCRITE



Lundi 6 février 2017



■ Conférence

Tout sur la loi de Finances

L'Ordre des experts-comptables et la Chambre des notaires organisent mercredi à 14h au Parc des Expositions de Saint-Denis une conférence sur la loi de finances 2017. Des spécialistes de la fiscalité des entreprises et des particuliers viendront y expliquer les principaux changements législatifs intervenus cette année. Une présentation de l'actualité fiscale locale animée par la Direction régionale des finances publiques suivra. Inscriptions en ligne sur www.profession-comptable.re.

PRESSE ÉCRITE



Vendredi 10 février 2017



Loi de Finances

250 personnes intéressées



La conférence consacrée à la loi de Finances 2017 a réuni près de 250 personnes (photo DR), avant-hier au parc des Expositions de Saint-Denis à l'invitation de l'Ordre des experts-comptables et de la Chambre des notaires. Des chefs d'entreprise et des salariés étaient présents en cette année d'élections présidentielles ». Il a notamment été question du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, de l'imposition des entreprises avec la généralisation progressive à 28 % de l'impôt sur les sociétés mais aussi de la nouvelle procédure de divorce par consentement mutuel sans décision judiciaire ou encore des changements en matière de bonus ou malus écologique.

PRESSE ÉCRITE

Mémento

pour une actualité claire et pertinente

N° Février 2017



De gauche à droite : Ariane Lemaistre, consultante au CRIDON de Paris, Maître Dev Koytcha, notaire à Saint-Denis, Jean-Pierre Cossin, conseiller maître à la Cour des Comptes et professeur à l'université Paris XII et Katy Hoarau, expert-comptable et commissaire aux comptes, déléguée du Club Fiscal du CROEC.

FINANCE

La loi de finances décryptée par les professionnels du Chiffre et du Droit

Rendez-vous incontournable, le déchiffrement du texte par les Experts-Comptables et la Chambre des Notaires de La Réunion intervient à chaque début d'année, pour faire toute la lumière sur des réformes dont les modalités d'application apparaissent souvent comme très complexes.

Publiée au Journal Officiel du 30 décembre 2016, la Loi de finances 2017 porte réforme à la fiscalité des entreprises, celle des personnes ou encore du patrimoine.

Au nombre de ses mesures clef : la généralisation progressive des sociétés à 28%, la mise en place début 2018 du

prélèvement à la source, la nouvelle procédure de divorce par consentement mutuel ou encore le durcissement du bonus/malus écologique.

En prenant appui sur des exemples concrets, les spécialistes de la fiscalité des entreprises et des particuliers se sont succédé à la tribune

afin de lever toutes les interrogations et craintes exprimées par un parterre de chefs d'entreprises, de salariés, de travailleurs indépendants, de retraités... soit pas moins de 250 personnes ayant bravé le mauvais temps généré par le passage au plus près de l'île de la tempête Carlos.

RADIOS



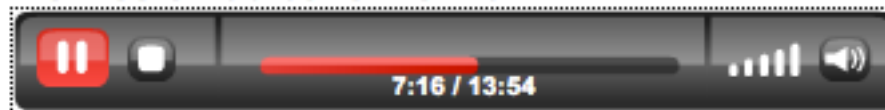
Jeudi 9 février – Journal de 7h00
Sujet – Durée 1'45''



RTL Réunion Matin

Pour tous ceux qui se lèvent tôt ! Radio Festival vous accompagne dès 5 heures du matin. Musique détente et extraits de tout ce que vous allez pouvoir retrouver dans la journée.

L'emission du 09 février 2017



WEB

Jeudi 9 février 2017



Economie

Baisse d'impôts, retenue à la source...La loi de Finances 2017 décortiquée à la NORDEV



Une conférence pour présenter la loi nouvelle loi de Finances a eu lieu hier à la Nordev. Près de 250 personnes (chefs d'entreprises, salariés, travailleurs indépendants) étaient réunies pour comprendre et lever toutes leurs interrogations sur ces nouvelles mesures dont l'instauration du prélèvement à la source constitue sans doute le dispositif le plus médiatisé.

Cette nouvelle mesure vise à supprimer le décalage entre l'année où les revenus sont perçus et l'année où ils sont imposés. Pour les entreprises, cette réforme de retenue à la source prévoit une adaptation de leurs logiciels de paie.

Les salariés, eux, verront leur impôt prélevé directement par l'employeur sur la base d'un taux transmis par le fisc. Pour les travailleurs indépendants, un acompte mensuel ou trimestriel sera calculé en fonction de leurs revenus des mois précédents. Enfin, les retraités verront la caisse de retraite collecter directement leur impôt.

DANS LA MÊME RUBRIQUE

- Le moral des chefs d'entreprise s'améliore
- Descente de l'Autorité de la concurrence dans la grande distribution réunionnaise
- Aéroport Roland Garros: Record d'affluence en décembre 2016

Cette semaine



Une conférence pour présenter la loi nouvelle loi de Finances a eu lieu hier à la Nordev. Près de 250 personnes (chefs d'entreprises, salariés, travailleurs indépendants) étaient réunies pour comprendre et lever toutes leurs interrogations sur ces nouvelles mesures dont l'instauration du prélèvement à la source constitue sans doute le dispositif le plus médiatisé.

Cette nouvelle mesure vise à supprimer le décalage entre l'année où les revenus sont perçus et l'année où ils sont imposés. Pour les entreprises, cette réforme de retenue à la source prévoit une adaptation de leurs logiciels de paie.

Les salariés, eux, verront leur impôt prélevé directement par l'employeur sur la base d'un taux transmis par le fisc. Pour les travailleurs indépendants, un acompte mensuel ou trimestriel sera calculé en fonction de leurs revenus des mois précédents. Enfin, les retraités verront la caisse de retraite collecter directement leur impôt.

Outre le prélèvement à la source, cette rencontre a également permis de mettre l'accent sur les principaux changements qui vont s'appliquer avec cette loi de Finances 2017 tels que le divorce sans juge (consentement mutuel sans décision judiciaire), l'imposition des entreprises (la généralisation progressive de l'impôt sur les sociétés à 28%), le contrôle fiscal ou encore le durcissement du bonus / malus écologique.

Cette conférence a été présentée par des spécialistes de la fiscalité des entreprises et des particuliers comme Jean-Pierre Cossin, Conseiller Maître à la Cour des Comptes et Professeur associé à l'Université de Paris XII ; Ariane Lemaitre, Consultante au CRIDON de Paris ; Katy Hoarau, expert-comptable et Commissaire aux comptes, Déléguée du Club fiscal du CROEC ou encore Maître Dev Koytcha, notaire à Saint-Denis.

Jean-François Arouldassou, inspecteur divisionnaire auprès de la Direction Régionale des Finances Publiques a conclu la conférence par une présentation de l'actualité fiscale dans le contexte réunionnais.



Jeudi 9 Février 2017 - 16:26
Lu 114 fois

http://www.zinfos974.com/Baisse-d-impots-retendue-a-la-source-La-loi-de-Finances-2017-decortiquee-a-la-NORDEV_a110883.html

WEB



Mercredi 8 février 2017



emarty / Mercredi 8 février 2017 - 02:30



Me Dev Koytcha (photo DR).

Législatif. L'ordre des experts-comptables et la chambre des notaires de La Réunion organisent une conférence sur la loi de finances 2017, aujourd'hui, au parc des expositions de Saint-Denis. L'occasion de faire un point sur les nouveautés avec Me Dev Koytcha, vice-président de la chambre des notaires.

Quels sont les points de la loi de finances 2017 à retenir pour l'Outre-mer ?

COMMENTEZ CET ARTICLE

A LIRE AUSSI

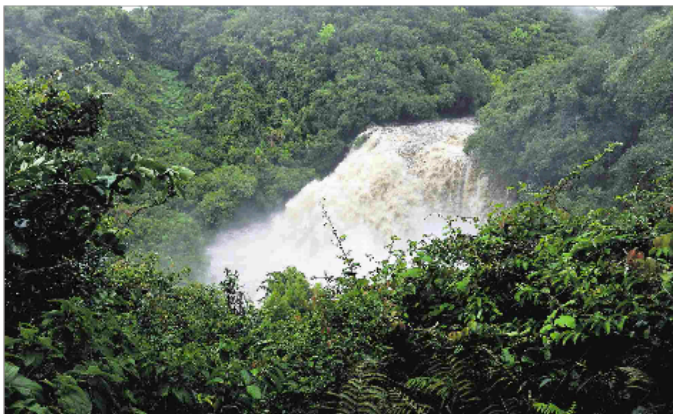


INSERTIONS PRESSE

Loi de Finances 2017

7 L'ACTUALITÉ À LA RÉUNION

Le Quotidien de la Réunion - Lundi 6 février 2017



Le répit impressionnant d'une cascade aux alentours de Bassin Bleu, le 3 décembre dernier. (Photos Emmanuel Brouillet)

Le cas de la ravine de Saint-Gilles

À La Réunion, seule la ravine de Saint-Gilles est classée d'importance internationale. Elle est inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco depuis 2010. Elle est la seule ravine de la Réunion à être classée d'importance internationale. Elle est inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco depuis 2010. Elle est la seule ravine de la Réunion à être classée d'importance internationale. Elle est inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco depuis 2010.



Le système d'alerte à été mis en place en janvier 2015.

Alerte infos
Baisses d'impôts, retenue à la source... tous concernés par la nouvelle loi de Finances

Les Experts-comptables et les Notaires de la Réunion déchiffrent pour vous La loi de Finances 2017

CONFÉRENCE

Loi de Finances 2017

Mercredi 8 février de 14h00 à 17h00
Parc des Expositions de Saint-Denis / NORDEV

Inscription gratuite et ouverte à tous sur :
www.profession-comptable.re (Places limitées)

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES Région Réunion

Chambre des notaires de la Réunion

Le Journal de l'île - Lundi 6 février 2017

FAITS DIVERS POLITIQUE ÉCONOMIE SOCIÉTÉ CULTURE JOURNAL DES COMMUNES FORUM

LA RÉUNION 9

La CGPER cherche son nouveau patron

AGRICULTURE. Le leader historique de la CGPER a officiellement annoncé hier sa « retraite » syndicale. En proie à des tensions internes, le syndicat doit se trouver un nouveau patron.

Il a son tout, avait dit, Jean-Yves Minatchy a pour la dernière fois revêtu ses troupes hier pour un ultime point presse dominical. Si l'avenir de la canne et de l'agriculture réunionnaise était toujours au rendez-vous, le leader depuis plus de 15 ans du premier syndicat agricole de l'île a officiellement annoncé sa « retraite ».

Il avait fait part de sa décision fin décembre aux cadres du syndicat (notre édition du 29 décembre). Dans un courrier envoyé à son vice-président, Jean-Bernard Corbier, il lui avait annoncé « ne plus être prêt à diriger ce jour et la demande d'organiser de nouvelles élections. Dimanche, sous un bûche du port de Bois Mademoiselle, à Sainte-Marie, le dévoué ex-président de la CGPER, ainsi que les cadres de la coopération régionale et de la coopération de l'île ont été réunis pour le syndicat depuis 40 ans : « L'équipe, il y avait que de cadres qui ne voulaient pas de gros propriétaires terriens, les seuls producteurs de canne importés à l'époque par tonnes de cannes. Prima l'agriculture, mais... La coopération régionale n'était plus de 15 euros par tonnes d'exportation. Pour le syndicat de la CGPER et l'adhésion de la première heure, Marcel Boileau, vice-président de la Réunion pour



Hier matin à Sainte-Marie, Jean-Yves Minatchy a officiellement annoncé se mettre en retrait du syndicat.

hier matin à l'annonce de sa retraite, c'est un tournant. Juge l'un d'entre eux. En ligne de mire, les élections à la chambre d'agriculture en 2019. Et là, P.M.

semblait générale se dérouler dans un tel état de tension, c'est un tournant. Juge l'un d'entre eux. En ligne de mire, les élections à la chambre d'agriculture en 2019. Et là, P.M.

les discussions autour de la convention comme seront un premier test pour la CGPER.

Un nouveau porte-parole

Certains voient en lui un possible futur président. S'il était élu hier matin, Corbier pour animer une réunion sur Saint-Leu, précise Jules Houpard, président de la CGPER. Planifier aux Antilles, cet adhérent de longue date a été élu nouveau porte-parole de la CGPER par les présidents des différentes fédérations du syndicat il y a 70 ans. C'est à lui que revient la tâche de mettre tout le monde autour du table et d'organiser l'assemblée générale qui doit élire le nouveau président. À 59 ans, l'homme a



Dans l'attente de l'élection, Jules Houpard a été élu comme nouveau porte-parole (photo D.R.).

fidèle une longue expérience : président de la fédération de la CGPER regroupant Saint-Leu, Sainte-Marie, les Antilles, l'Étang-Salé et Clion, il est également élu à la CNR du GIC. Il a longtemps siégé à la chambre d'agriculture. À la CNR en 2010, il a été élu à la SAFER. Face aux tensions qui traversent le syndicat, il est venu verser tout le monde dans la discussion pour remettre la CGPER sur pied. Son rôle est de fédérer, raison pour laquelle il a été élu un soir de l'île pour rencontrer les adhérents.

Par de dire précise sur la prochaine assemblée générale où chacun sera invité à renouveler son adhésion. « Ce sera avant le début de la campagne électorale », estime-t-il. Et probablement après la saison de l'agriculture (25 février au 5 mars). Il est également en cours de mise en place, mais cela sera trop tôt pour dire qui sera candidat pour lui.

Alerte infos
Baisses d'impôts, retenue à la source... tous concernés par la nouvelle loi de Finances

Les Experts-comptables et les Notaires de la Réunion déchiffrent pour vous La loi de Finances 2017

CONFÉRENCE

Loi de Finances 2017

Mercredi 8 février de 14h00 à 17h00
Parc des Expositions de Saint-Denis / NORDEV

Inscription gratuite et ouverte à tous sur :
www.profession-comptable.re (Places limitées)

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES Région Réunion

Chambre des notaires de la Réunion

Le Quotidien – Lundi 6 février 2017

Le JIR – Lundi 6 février 2017